



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 11 avril 2017

Examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite (B.A.F.M)

Session 2017

Date de clôture des inscriptions :

Les candidats à cet examen doivent déposer, au plus tard le **lundi 15 mai 2017** inclus, une demande de participation sur papier libre, accompagnée des pièces énumérées à l'article 3 de l'arrêté du 23 août 1971 modifié.

- à la préfecture de police, direction de la police générale, s'il s'agit de candidats résidant à Paris ;
- à la Direction départementale des territoires et de la mer du lieu de résidence, s'il s'agit de candidats résidant en province.

Tout dossier de candidature ou mémoire déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Dates des épreuves :

Date des épreuves d'admissibilité de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur est fixée le **20 septembre 2017**.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront, sous la responsabilité des préfets, dans les centres suivants :

- Paris ;
- Bordeaux ;
- Lyon ;
- Outre-mer : Basse-Terre, Fort-de-France, Cayenne, Saint-Denis-de-la-Réunion.

- Les épreuves d'admission se dérouleront, à compter du **lundi 19 mars 2018**, sous la responsabilité de la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

Pour plus d'informations :

- voir l'arrêté du 23 août 1971 modifié
- voir l'arrêté du 19 décembre 2016
- Direction départementale des territoires et de la mer, tél. : 02.51.44.31.83

